



SNPES PJJ FSU Seine-Saint-Denis  
snpespjjfsu93@gmail.com

# Communiqué face aux conditions indignes dans lesquelles les mineurs sont retenu·e·s au dépôt du Tribunal de Bobigny et face aux atteintes graves aux droits des mineurs déférée·e·s

À Bobigny, le 10 novembre 2025,

**Le jeudi 13 novembre, tout.e.s mobilisé.e.s ! Le SNPES-PJJ/FSU 93 appelle à une grève massive pour mettre fin à la zone de non-droit qu'est devenu le dépôt de Bobigny !**

Ce préavis de grève s'inscrit dans la suite de la mobilisation du Barreau de Seine-Saint-Denis qui a annoncé suspendre à partir du 4 novembre toute intervention de ses avocats au dépôt et également leur participation aux permanences pénales, majeures et mineures confondues. Cette décision fait suite à la mise en examen de deux policiers pour "viols et agressions sexuelles par personnes abusant de l'autorité conférée par leurs fonctions" à l'encontre d'une femme déférée au dépôt de Bobigny dans la nuit du 28 au 29 octobre. L'avocat d'un des policiers osera affirmer que cette « relation sexuelle » aurait été consentie par la plaignante, défense qui nous donne un ordre d'idées du sentiment d'impunité régnant au sein de ce dépôt. **Nous dénonçons depuis des années les conditions dramatiques dans lesquelles les mineur.e.s y sont retenu·e·s et les violences qui s'y exercent.** Un homme retenu y est notamment décédé en décembre dernier, drame qui n'a pas suscité de réelles réflexions sur ce dépôt.

L'absence des avocats aux permanences mineurs n'a pas empêché le parquet de Bobigny de continuer à déférer depuis **plus d'une dizaine de mineur.e.s, qui n'ont pas été assisté.e.s par leur avocat lors de leurs audiences devant le Juge des Enfants.** Cela n'a pas empêché non plus que plusieurs audiences devant le Juge des Libertés et de la Détenion se tiennent, toujours sans avocats. S'ils.elles réclament simplement le respect de leurs droits, on ne leur offre qu'une option : demander un "débat différé", synonyme d'incarcération pendant 4 jours avant une nouvelle audience... Nous sommes aujourd'hui face à une **atteinte grave aux droits des mineur.e.s**, la loi rappelle « la présence obligatoire d'un avocat lors du défèrement d'un mineur ». Nous avons contacté la DT93 afin de l'alerter sur cette situation extrêmement préoccupante. La seule réponse qui nous sera apportée, par téléphone, est qu'elle a été « prévenue par le parquet ». **Circulez, il n'y a rien à voir !**

**L'irresponsabilité de notre hiérarchie ne nous laisse aujourd'hui pas le choix.** Seule notre mobilisation unitaire sera en capacité de faire respecter le droit et la dignité des mineurs déféré•e•s au Tribunal de Bobigny !

**Nous revendiquons :**

- des mesures structurelles immédiates, contraignantes et vérifiables en vue de garantir la sécurité effective, la protection de l'intégrité physique et la dignité de toutes les personnes retenues dans les locaux du dépôt.
- le respect immédiat du droit des mineur.e.s déféré•e•s à être assisté.e.s par un•e avocat•e, et en cas de non-présence de leur conseil, une orientation systématique des mineur.e.s en COPJ.
- la garantie d'un accès simplifié et sécurisé au dépôt pour les éducateurs du SEAT, et la création d'un espace dédié et adapté aux entretiens avec les mineur.e.s déféré•e•s.

**Ce jeudi, retrouvons-nous dès 12h sur le parvis du Tribunal de Bobigny pour faire entendre notre colère et notre détermination ! À 13h, une conférence de presse rappellera nos exigences : conditions dignes au dépôt, fin des atteintes aux droits des mineurs et protection des jeunes déféré.e.s !**